



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk, tenue ce vendredi 21 décembre 2018 à 8h00 à la salle municipale de St-Émile-de-Suffolk, Québec, à laquelle sont présents :

Mesdames, Louise Boudreault et Marie-Andrée Leduc  
Messieurs, Jacques Proulx, Pierre Bérubé, Serge Morin et Michel Bisson.

Formant quorum et siégeant sous la présence du maire, M. Hugo Desormeaux.

Mme Danielle Longtin est aussi présente à titre de secrétaire de réunion.

**18-12-259**

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

Le conseiller Serge Morin dicte le moment de réflexion suivant : « Le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk s'engage à agir avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Émile-de-Suffolk ».

**18-12-260**

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Bisson et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin que la présente séance soit ouverte à 8h13.

**18-12-261**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des prévisions budgétaires année 2019
5. Taxation 2019
6. Période de question de l'assistance
7. Levée de la séance

**IL EST RÉSOLU** sur proposition de madame la conseillère Marie-Andrée Leduc et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jacques Proulx;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Émile-de-Suffolk adopte l'ordre du jour décrit ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**18-12-262**

**4. Adoption des prévisions budgétaires année 2019**

**ATTENDU** que la directrice générale dépose au conseil municipal le budget complété pour l'année 2019,

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Bisson;

**QUE** le budget pour l'année 2019 totalisant 846516.00\$ soit adopté tel que présenté.

<b>REVENUS 2019</b>	
<b>TAXE SUR LA VALEUR FONCIÈRE 2018 (71 273 100\$)</b>	
TAXES GÉNÉRALES 2018 (0.95\$ du 100\$ d'évaluation)	680 081 \$
CAMP OZANAM - COMPENSATION	8 905 \$
TERRES PUBLIQUES - COMPENSATION	1207 \$
<b>TOTAL SUR LA VALEUR FONCIÈRE</b>	<b>690193 \$</b>
<b>AUTRES REVENUS</b>	



TOTAL DES TRANSFERTS	125523 \$
TOTAL DES AUTRES REVENUS	30 800 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>846 516 \$</b>
<b>DÉPENSES (2019)</b>	
ADMINISTRATION ET LÉGISLATION	276 173 \$
PROTECTION CONTRE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE	123 786 \$
VOIRIE ET NEIGE	142 371 \$
GESTION DES DÉCHETS	73 425 \$
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	81 108 \$
LOISIRS ET CULTURE	60 300 \$
	792 708.00 \$
DETTES À LONG TERME	62 079 \$
IMMOBILISATIONS	
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>813 876 \$</b>

Adoptée à l'unanimité.

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur le conseiller Serge Morin et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Bisson;

QUE le budget pour l'année 2018 totalisant 846 516.00\$ soit adopté tel que présenté.

18-12-263

5. Adoption du taux de taxation 2019

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame la conseillère Louise Boudreault et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jacques Proulx;

QUE le taux de :

Taxes générales	0.813
Taxe foncière police	0.0762
Taxe foncière Quote Part	0.0608

Pour un total de .95\$ du 100\$ d'évaluation soit adopté tel que décrit ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

6. Période questions de l'assistance

Aucune personne dans l'assistance

18-12-264

7. Levée de la séance

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur le conseiller Michel Bisson et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin;

QUE la présente séance soit levée à 8h15.

Adoptée à l'unanimité.



Hugo Desormeaux  
Maire

Danielle Longtin  
Directrice générale